

Saison 2022
v.1.0 maj 10/03/22

PROCÉDURES RENCONTRE

Avant, pendant, après...

Procédures lors d'une rencontre...

0.0 Assignation L'arbitre est assigné avec le statut d'arbitre engagé au titre d'une équipe d'un club de D1 ou sans statut. Le club accueillant contacte l'arbitre pour, le cas échéant, préciser les modalités d'accès au terrain et/ou assurer ses transferts.

AVANT

1.1 Préalables

- arrivée
- temps de pratiques
- vérification licences
- feuille de match
- mutés, extension, étrangers
- réclamation, contestation
- forfait

1.2 Réunion au marbre

- remise des line-up
- corrections et validation
- remplacements
- règles de terrain
- rappels (si nécessaires)

PENDANT

2.1 Rencontre

- interlocuteurs
- avertissement
- expulsion
- convocation en commission de discipline
- prôtet
- suspension/reprise
- rain-out
- rencontre suspendue
- bris d'égalité

2.2 Fin de la rencontre

- réclamation
- validation de la rencontre

APRES

3.1 Administration

- signatures feuilles de match
- rapport(s)
- transmission des documents

3.2 Facturation

- indemnité de match
- transport
- repas et hébergement si accord préalable

3.3 Appli N2F

- saisie
- envoi
- suivi

0.0 ASSIGNATIONS

Rappels sur les engagements au titre d'une équipe...

Pour s'engager en **championnat D1 Softball**,
chaque club à engagé un arbitre au titre d'une équipe.

D1 Féminin			
	CLUB	ARBITRE engagé	diplôme
	BAT Paris	DULON Thibault	ARS
	BCF Paris		
	Clapiers-Jacou	CRULLI Nicolas	ANS
	Evry-Courcouronnes	BRAINVILLE Quentin	AF2S (AF3S)
	Grenoble	DUGARD Clément	AF1 (AF2S)
	Nice	LAUDANI Guiseppa	Dip. Italien
	Pessac	MONGE Anais	AF2S
	St Raphaël	LASSAIGNE Céline	ARS
D1 Masculin			
	CLUB	ARBITRE engagé	diplôme
	Clapiers-Jacou	CRULLI Nicolas	ANS
	Contes	LAUDANI Guiseppa	Dip. Italien
	Montpellier	SAIDI Farah	AF2S
	Pessac	LACOSTE Gérald	AF2S
	Rouen	BENASSEUR Franck	ARS (AIB)
	St Raphaël	LASSAIGNE Céline	ARS
	Toulouse	MONGE Anaïs	AF3S

Arbitre engagé
pour équipe

- D1F uniquement
- D1F et D1M
- D1M uniquement

1.1 PRÉALABLES

Arrivée

Temps de pratiques
Vérification licences
Feuille de match
Mutés, extension, étrangers
Réclamation, contestation
Forfait

L'arbitre est :

- **présent 1 heure avant le play-ball.**
- **assigné au titre d'un club** (ou pas),
- **un officiel de la fédération.**

Le club accueillant :

- **l'informe** des modalités d'accès au terrain
- se charge le cas échéant de ses **transferts**
- met un **vestiaire à disposition**

1.1 PRÉALABLES

Arrivée

Temps de pratiques

Vérification licences

Feuille de match

Mutés, extension, étrangers

Réclamation, contestation

Forfait

Les **temps de pratique** (gérés par les équipes) :

- 40' batting recevant
- 40' batting visiteur
- 10' infield recevant
- 10' infield visiteur

Remise en état du terrain (équipe recevante) :

- 10' (ratissage, traçage si besoin)

1.1 PRÉALABLES

Arrivée
Temps de pratiques

Vérification licences

Feuille de match
Mutés, extension, étrangers
Réclamation, contestation
Forfait

Attestation de licence collective

- imprimée
 - **image sur téléphone non recevable**
 - si problème appeler président CFS ou refuser d'accepter
- identité des intéressés
 - arbitre non habilité à faire un contrôle d'identité
 - consigner les identités douteuses
- annotations de l'arbitre possibles (présence à un seul des deux matchs)
- joueurs présents au moment de l'échange des line-up (rayer les absents sur la feuille de match s'ils y sont listés, et expliquer pourquoi ils le sont dans le rapport de match car sanction financière si feuille de match raturée)
- à conserver (scoreur) car sous la responsabilité de l'arbitre
- **si pas de e-roster**
 - **forfait**, feuille de match **7-0** et rapport de match
 - **les documents sont conservés par l'arbitre et transmis à CFS et CNAS**

1.1 PRÉALABLES

Arrivée
Temps de pratiques
Vérification licences

Feuille de match

Mutés, extension, étrangers
Réclamation, contestation
Forfait

Feuilles de match (liasse entière)

- à remettre 20' avant le play ball
- ajouter le statut des joueurs (muté, extensions, étranger, catégorie...)
- contestation possible sur l'identité ou la qualification d'un joueur par le manager adverse (pas sur un statut faisant l'objet d'une réclamation à l'issue du match)

1.1 PRÉALABLES

Arrivée
Temps de pratiques
Vérification licences
Feuille de match

Mutés, extension, étrangers

Réclamation, contestation
Forfait

Rappel des restrictions

- Muté
 - 3 en jeu simultanément maximum
- Extension
 - 3 en jeu simultanément maximum
- Etranger
 - au sens d'étranger des RGS (29.1) : tous les joueurs dont la nationalité n'est pas d'un pays CEE, ou accord coopération CEE, ou accord espace économique CEE ou accord Cotonou, ou Suisse
 - liste RGS art. 29 et annexe 1
 - pas de restriction en nombre

1.1 PRÉALABLES

Arrivée
Temps de pratiques
Vérification licences
Feuille de match
Mutés, extension, étrangers

Réclamation, contestation

Forfait

Si tension demander s'il y a des réclamations ou des contestations avant le play ball

PROCÉDURE CONTESTATION

Avant la rencontre



RGES 26



Manager Plaignant

- Annonce la contestation
- Dépose une garantie
- Dicte les motivations de la contestation (identité ou qualification d'un joueur ou d'un officiel)
- Signe

○ Club doit confirmer la contestation par écrit dans les 24h

Arbitre

- Rédige exactement ce qui est dicté sur le formulaire dédié
- Signe
- Rédige un rapport, note des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- Peut apporter des précisions
- Signe

○ Club peut envoyer pièces ou justificatifs précisant sa position dans les 24h

PROCÉDURE RÉCLAMATION

Avant ou à la fin de la rencontre



RGES 27



Manager Plaignant

- Annonce la réclamation
- Dépose une garantie
- Dicte les motifs de sa réclamation (doit être faite avant le début du match si elle porte sur l'organisation matérielle)
- Signe

○ Club peut envoyer des pièces complémentaires précisant sa position dans les 24h

Arbitre

- Rédige exactement ce qui est dicté sur le formulaire dédié
- Signe
- Rédige un rapport, note des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- Signe

1.1 PRÉALABLES

Arrivée
Temps de pratiques
Vérification licences
Feuille de match
Mutés, extension, étrangers
Réclamation, contestation

Forfait

1.2.2
1.2.7.c



L'arbitre déclare l'**équipe fautive forfait** dans les cas suivants :

L'équipe ne se présente pas sur le terrain ou refuse de commencer le match	à l'heure prévue ou dans un délais de 15' après le play ball en D1
L'équipe utilise des tactiques visant à retarder la rencontre ou l'accélérer	retarder la rencontre ou l'accélérer
L'équipe refuse de reprendre un match	sans délais
L'équipe ne reprend pas le jeu, après une suspension et après l'annonce « Play ball »	dans les 2 minutes
L'équipe persiste à violer une règle après l'avertissement de l'arbitre	<i>Exception : le lanceur qui enfreint les règles de lancer ne peut plus lancer</i>
L'équipe refuse d'obtempérer à l'ordre de retirer un joueur de la rencontre	dans la minute
L'équipe ne peut plus présenter 9 joueurs sur le terrain.	sans délais
Un joueur déclaré inéligible rentre à nouveau dans le match et un lancer a été lancé	sans délais
Un joueur, un coach ou un manager éjecté est découvert participant à nouveau au match	sans délais

1.2 RÉUNION AU MARBRE

Remise des line-up

Corrections et validation

Remplacements

Règles de terrain

Rappels (si nécessaires)

L'arbitre :

- vérifie que le line-up est conforme
- le cas échéant fait corriger les erreurs
- précise le nombre total de mutés, d'extensions, d'étrangers, de surclassés
- valide le line-up

1.2 RÉUNION AU MARBRE

Remise des line-up
Corrections et validation

Remplacements

Règles de terrain
Rappels (si nécessaires)

L'arbitre (après avoir validé le line-up) :

- demande s'il y a des remplacements, et le cas échéant les notes
- donne un exemplaire au manager adverse
- donne un exemplaire au manager
- conserve un exemplaire qui est le **line-up officiel**

1.2 RÉUNION AU MARBRE

Remise des line-up
Corrections et validation
Remplacements

Règles de terrain

Rappels (si nécessaires)

Le **manager recevant** (ou son assistant) :

- précise les règles de terrain

L'arbitre :

- les modules si nécessaire selon deux axes
 - sécurité des joueurs
 - pertinence au regard des règles de jeu, des distances, etc...

Chaque **manager** (ou son assistant) :

- transmet les règles de terrains adoptés par l'arbitre à ses joueurs

1.2 RÉUNION AU MARBRE

Remise des line-up
Corrections et validation
Remplacements
Règles de terrain

Rappels (si nécessaires)

L'arbitre s'il le juge utile :

- rappelle des points de règles ou de fonctionnement (concernant l'accélération du jeu par exemple).

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs

Avertissement

Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prêtet

Suspension/reprise

Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

Le manager (ou son assistant) sont les seuls habilités à communiquer avec l'arbitre.

Les **jugements ne sont pas contestables**, l'application d'une règle peut être protestée. Avoir un échange verbal est possible dès lors que les principes suivants sont mis en œuvre :

Arbitre

Discussion est un échange, pas une agression

laisser parler l'interlocuteur et écouter

Ne pas se laisser « embrouiller »

Reformuler

Construire sa réponse et la donner succinctement

Si besoin consulter son partenaire pour avis

Donner un avertissement si justifié

Garder le contact visuel avec son interlocuteur

Maîtriser sa gestuelle

Mettre un terme à l'échange

Reprendre le match dès que possible

Être exemplaire (représente la fédération)

Manager

Demander un « time » avant de quitter sa position

Attendre l'appel du « time » pour se rapprocher de l'arbitre ayant pris la décision

Éviter tout geste pouvant être interprété comme une invective

Formuler sans crier sa requête

Questionner plutôt que dire

Écouter et déterminer s'il est opportun de poursuivre l'échange

Exposer les faits observés et les règles à faire valoir

Solliciter l'arbitre pour qu'il interroge son partenaire

Garder son calme

Veiller à ne pas contacter l'arbitre et utiliser un vocabulaire adéquat

Accepter que l'échange est terminé

Être exemplaire pour son club et ses joueurs

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs

Avertissement

Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prêtet

Suspension/reprise

Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

les **avertissements** peuvent prendre deux formes :

- implicites (un regard, quelques mots...)
- explicites et formels (cas significatifs), à reporter sur le rapport de match

Par défaut un avertissement vaut pour les deux équipes. La reproduction du fait générant l'avertissement expose à une expulsion.

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement

Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prôtet

Suspension/reprise

Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

Les **arbitres** sont invités à consulter la **fiche technique spécifique**.

L'expulsion d'une personne impose la **rédaction d'un rapport circonstancié** ayant mené à l'expulsion.

L'**expulsion** est **pour la journée sportive de championnat** (D1F dimanche complet, D1M week-end complet)

Immédiate

- **Menaces ou injures**
- **Contact physique**
- **Gestes hystériques**
- **Ridiculiser l'arbitre**
- **Invective**
- **Jet d'objet hors de l'abris**
- **Substance étrangère**
....(lanceur)
- **HBP intentionnel** (lanceur)
- **Aller vers le lanceur pour se**
....battre
- **Batte illégale** (batter)

Après avertissement

- Refuser d'arrêter la discussion
- Quitter sa position pour discuter balles, strikes ou demi-élan
- Faire référence à une vidéo dans la discussion en cours
- Quitter sa position pour discuter ou contester un avertissement donné

Potentielle

- Refuser d'obtempérer au respect des règles
- Refuser d'accepter une décision
- Manquer d'esprit sportif
- Utiliser un langage grossier

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement
Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prêtet
Suspension/reprise
Rain-out
Rencontre suspendue
Mercy rules
Bris d'égalité

Convocation en commission discipline

Poursuite disciplinaire faites par Pdt CNAB ou CFS sur la base du rapport de match ou d'expulsion

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement
Expulsion
Convocation en commission de discipline

Prôtet

Suspension/reprise
Rain-out
Rencontre suspendue
Mercy rules
Bris d'égalité



Le **manager plaignant** doit déposer son **prôtet** dès l'action protestée terminée.

Le **prôtet ne peut porter que sur l'application erronée d'une règle.**

Son dépôt suspend le match.

Manager Plaignant

- **Demande un time**
- **Annonce le protêt**
- **Dépose une garantie**
- **Dicte** la situation, la(les) décision(s) de l'arbitre, les règles (non)appliquées
- **Signe**
- *Club peut envoyer des pièces complémentaires dans les 24h*

Arbitre

- **Suspend le jeu** dès le jeu en cours terminé
- **Fait noter la situation** par le scoreur
- **Rédige exactement ce qui est dicté** sur le formulaire dédié
- **Signe**
- **Rédige un rapport**, y note le dépôt d'un protêt et des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- **N'a pas à intervenir**

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs

Avertissement

Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prêtet

Suspension/reprise

Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

Si les conditions météorologiques et l'état du terrain ne permettent pas de jouer :

- Noter la situation :
 - nombre de retraits
 - coureurs sur base (vérifier les noms)
 - batteur en position (vérifier le nom) et son compte
- Si interruption attendre au moins 30 minutes, puis continuer tant que cela est possible (quitte à de nouveau suspendre la rencontre),
- Garder ses distances pendant l'interruption (arbitres s'isolent)

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs

Avertissement

Expulsion

Convocation en commission de discipline

Prêtet

Suspension/reprise

Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

Si les conditions météorologiques et l'état du terrain ne permettent pas de jouer :

- Si interruption attendre au moins 30 minutes, et continuer tant qu'on peut,
- Annulation 2ème rencontre seulement 2h après l'heure du premier play ball
- Garder ses distances (arbitres s'isolent)

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement
Expulsion
Convocation en commission de discipline
Prêtet
Suspension/reprise
Rain-out

Rencontre suspendue

Mercy rules
Bris d'égalité

1.2.1.d
1.2.1.f
1.2.7.b



Si le match comporte 5 manches ou plus complétées et que les deux sont à égalité, et s'il est interrompu, la rencontre sera rejouée.

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement
Expulsion
Convocation en commission de discipline
Prêtet
Suspension/reprise
Rain-out
Rencontre suspendue

Mercy rules

Bris d'égalité

1.2.1.d
1.2.1.f
1.2.7.b



« Mercy rule »

- un match est arrêté si l'écart de points prédéfini selon le nombre de manche réalisées est atteint par l'une des deux équipes

Match en 7 manches

15 points d'écart à partir de la 3^{ème}

10 points d'écart à partir de la 4^{ème}

7 points d'écart à partir de la 5^{ème}

2.1 RENCONTRE

Interlocuteurs
Avertissement
Expulsion
Convocation en commission de discipline
Prôtet
Suspension/reprise
Rain-out
Rencontre suspendue
Mercy rules

Bris d'égalité

Manche supplémentaire

- coureur(s) sur base dès le premier batteur
- nouvelle manche supplémentaire jusqu'à ce que l'égalité soient rompue.

Exemple:

Les équipes A et B ont chacune 3 points en fin de 7^{ème} manche, puis 4 points en fin de 8^{ème} manche supplémentaire.

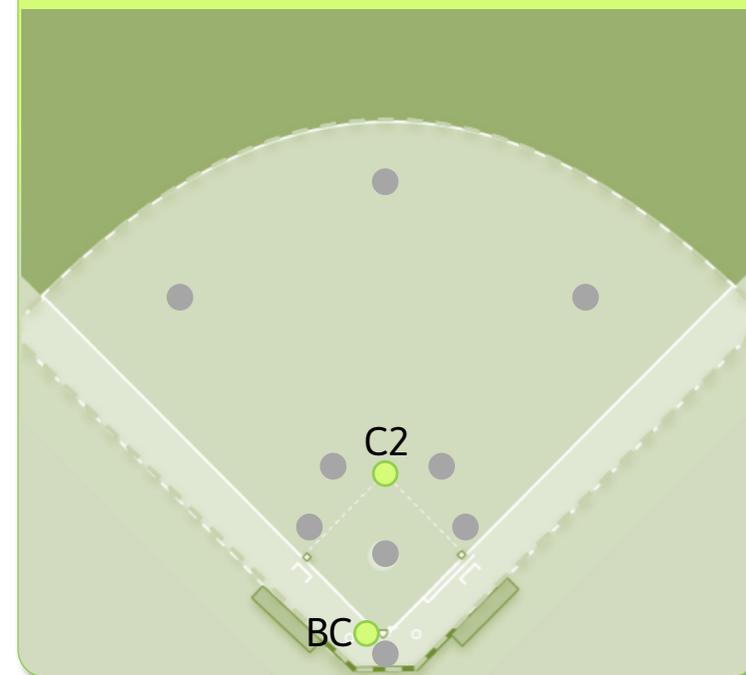
À l'issue de la 9^{ème} manche l'équipe A à 5 points, elle gagne.

Manche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Équipe A	0	2	0	0	1	0	0	1	1	
Équipe B	0	1	1	0	0	0	1	1	0	



1.2.1.b Poursuite du match.

1.2.4 Le dernier frappeur de la manche précédente devient coureur en 2^{ème} base (C2).



2.2 FIN DE LA RENCONTRE

Réclamation

Validation de la rencontre



Manager Plaignant

- **Demande un time**
- **Annonce le protêt**
- **Dépose une garantie**
- **Dicte** la situation, la(les) décision(s) de l'arbitre, les règles (non)appliquées
- **Signe**
- *Club peut envoyer des pièces complémentaires dans les 24h*

Arbitre

- **Suspend le jeu** dès le jeu en cours terminé
- **Fait noter la situation** par le scoreur
- **Rédige exactement ce qui est dicté** sur le formulaire dédié
- **Signe**
- **Rédige un rapport**, y note le dépôt d'un protêt et des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- **N'a pas à intervenir**

2.2 FIN DE LA RENCONTRE

Réclamation

Validation de la rencontre

1.2.1.c



En cas de match interrompu la rencontre est réglementaire si :

Le match comporte au moins 5 manches (ou 4 manches et demi si l'équipe recevante mène au score au moment de l'interruption).

3.1 ADMINISTRATION

Signatures feuilles de match

Rapport(s)

Transmission des documents

À l'issue du match,
les **feuilles de matchs sont signée**

par les deux arbitres

par le manager de chaque équipe

3.1 ADMINISTRATION

Signatures feuilles de match

Rapport(s)

Transmission des documents

Un rapport est formalisé par l'arbitre dès lors qu'il y a eu un des événements suivants :

- une réclamation
- une contestation
- un prôtet
- un doute sur une identité
- un avertissement explicite
- une expulsion
- une convocation en commission de discipline
- un accident
- un événement qui à son sens doit être notifié

Le rapport signé est transmis à la CFS et la CNAS par voie électronique.

3.1 ADMINISTRATION

Signatures feuilles de match
Rapport(s)

Transmission des documents

L'arbitre centralise feuilles de match, e-roster et rapports et est en charge de les transmettre à la CFS et la CNAS dès lors qu'il y a eu un des événements suivants :

- une réclamation
- une contestation
- un prôtet
- un doute sur une identité
- une expulsion
- une convocation en commission de discipline

3.2 FACTURATION

Indemnité(s) de match

Transport

Repas et hébergement si accord préalable

Cf. Circulaire financière 2022/6 « Indemnités arbitres scoreurs formateurs... »

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2021/12/6f.-Montant-des-Indemnitees-2022-CD-14.12.2021-1.pdf>

Indemnité arbitre Softball match en D1 :

40€ par rencontre (incluant le repas)

3.2 FACTURATION

Indemnité(s) de match

Transport

Repas et hébergement si accord préalable

Cf. Circulaire financière 2022/6 « Remboursement des frais de déplacement »

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2021/11/5f.Remboursement-des-frais-de-deplacement-2022-VDEF.pdf>

Véhicule personnel :

Plafonné à 264€ pour les arbitres en mission

En cas de **covoiturage**, le **remboursement supplémentaire** occasionné par le **détour** est **calculé par rapport au trajet initial**.

3.2 FACTURATION

Indemnité(s) de match
Transport

Repas et hébergement si accord préalable

Attention : un accord écrit préalable (à demander à aina.rajohnson@ffbs.fr) est **nécessaire** pour:

- la nuit d'hôtel et le repas du soir (si non précisé dans le tableau d'assignation) ;
- lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300€ (cf. note Trésorier Général du 14/06/17).

3.3 APPLI N2F

Compte

Saisie
Envoi
Suivi

Attention :

Pour votre première connexion et pour la saisie de votre première note de frais toujours se connecter avec un ordinateur !

Surtout pas avec l'appli mobile ou le site internet depuis un téléphone ou une tablette !



<https://www.n2f.com/fr/note-de-frais>

3.3 APPLI N2F

Compte

Saisie

Envoi

Suivi

Procédure expliquée que la page fédérale suivante :

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2021/06/Capture-N2F-Arbitres.pdf>